



DIRECTEUR OU DIRECTRICE DES ÉVALUATIONS ET DE LA CERTIFICATION

DATE DE PUBLICATION : Octobre 2026

RÉSUMÉ DU POSTE

Dans le but de veiller à l'utilisation éthique des animaux en science et au respect des normes les plus élevées en matière de bien-être animal, le directeur ou la directrice des évaluations et de la certification est responsable de vérifier que les programmes de soins et d'utilisation des animaux des établissements certifiés répondent aux attentes du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), de ses pairs et du public canadien en ce qui concerne le bien-être des animaux. Ces attentes sont fondées sur les politiques, les lignes directrices et les autres normes reconnues par le CCPA, ainsi que sur les bonnes pratiques animales, le jugement professionnel et les valeurs canadiennes.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'évaluation et la certification représentent une partie fondamentale et visible du programme intégré du CCPA qui comprend par ailleurs les normes et la formation, ainsi que les opérations et les affaires publiques.

Dans le cadre de ses activités, le service des évaluations et de la certification du CCPA est celui qui interagit le plus avec les établissements. La grande visibilité de ses activités présente donc un risque pour le CCPA sur le plan de la responsabilité et de la réputation.

Sous la responsabilité directe du directeur général, le directeur ou la directrice des évaluations et de la certification planifie, dirige et supervise ce service du programme du CCPA et est responsable de ses activités et des membres de cette équipe. Il ou elle fait également partie de l'équipe de gestion du secrétariat du CCPA et collabore étroitement avec le président du comité des évaluations et de la certification.

Le directeur ou la directrice des évaluations et de la certification supervise le processus de certification des établissements, veille à la cohérence du processus et effectue certaines visites d'évaluation.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Gestion du programme d'évaluation et de certification (50%)

Pour veiller à ce qu'un système de surveillance durable et pertinent soit en place dans tous les établissements certifiés par le CCPA et s'assurer que ces derniers respectent des normes éthiques

en matière de soins et d'utilisation des animaux, le directeur ou la directrice des évaluations et de la certification a les responsabilités suivantes :

- Agir à titre de porte-parole du service des évaluations et de la certification et conseiller le directeur général sur les ressources financières et humaines nécessaires au maintien et au soutien des activités du service
- Collaborer étroitement avec les directeurs adjoints des évaluations, le président du comité des évaluations et de la certification, le directeur général, le Secrétariat et l'équipe de direction du CCPA pour observer les commentaires des intervenants concernant les activités et gérer les risques liés à la réputation du service et du CCPA
- Interagir avec les cadres responsables et les administrateurs des établissements certifiés
- Contribuer à l'intégrité, à la conception et à la mesure des performances du programme du CCPA, notamment en contribuant à l'intégration du programme et à la planification stratégique de l'organisation par sa participation au sein de l'équipe de gestion
- Collaborer avec les autres services du CCPA pour l'harmonisation des pratiques et des procédures
- Promouvoir l'image, la performance et la viabilité du programme du CCPA en collaboration avec les autres directeurs et le directeur général
- Améliorer la crédibilité, la responsabilité et le professionnalisme du CCPA, et veiller à la santé et au bien-être des animaux

Évaluation et certification des établissements qui participent au programme du CCPA (25%)

Pour veiller à ce que les établissements certifiés respectent les normes du CCPA, le directeur ou la directrice des évaluations et de la certification, en collaboration avec les directeurs adjoints d'évaluation, a les responsabilités suivantes :

- Effectuer des visites d'évaluation dans les établissements certifiés qui utilisent des animaux à des fins scientifiques afin de s'assurer de leur respect des normes du CCPA
- Rédiger des rapports d'évaluation et assurer le suivi des réponses des établissements aux recommandations contenues dans ces rapports
- Élaborer et mettre en œuvre des améliorations aux pratiques d'évaluation et de certification afin de réduire la charge de travail des établissements sans accroître le risque pour le bien-être des animaux
- Collaborer avec le comité d'évaluation et de certification du CCPA pour assurer la certification appropriée de chaque établissement participant
- Effectuer des visites spéciales, au besoin, dans les établissements dont les programmes éprouvent des difficultés à répondre aux normes du CCPA
- Examiner les lignes directrices, existantes et nouvelles
- Collaborer avec le service de formation et de réseautage ainsi qu'avec celui des affaires publiques et des communications afin de mettre au point des formations, des présentations informatives et des supports pédagogiques destinés à informer la communauté des soins et de l'utilisation des animaux en science et le public

Gestion et supervision du personnel des évaluations et de la certification (25%)

Pour gérer et superviser le travail des directeurs adjoints d'évaluation ainsi que fournir un retour d'information sur leurs performances et leurs conseils dans le cadre d'évaluations régulières, le directeur ou la directrice des évaluations et de la certification a les responsabilités suivantes :

- Diriger le service des évaluations et de la certification dans la planification d'une surveillance cohérente et fondée sur les risques des établissements certifiés, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de processus et de politiques d'évaluation et de certification efficaces
- Encourager et guider les directeurs adjoints des évaluations à assurer la cohérence des pratiques, des procédures et des messages
- S'assurer, par la rédaction de directives et la réalisation de sondages, que les présidents des équipes d'évaluation dirigent les visites d'évaluation et que les membres du comité des évaluations et de la certification participent pleinement à la prise de décisions concernant les priorités et les activités du service des évaluations et de la certification
- Vérifier les projets de rapports d'évaluation pour s'assurer de leur cohérence avant leur examen par les équipes d'évaluation et le comité des évaluations et de la certification, et avant la signature des rapports officiels par le directeur général.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

- Ce poste exige au moins sept années d'expérience dans un contexte de recherche (p. ex. membre d'un comité de protection des animaux, vétérinaire-conseil ou vétérinaire au sein d'un établissement, directeur d'établissement), et 3 années d'expérience pertinente pour avoir toutes les compétences
- Connaissance du bien-être des animaux et de l'éthique de l'utilisation des animaux afin de défendre les animaux utilisés en science et de maintenir la crédibilité auprès des intervenants du CCPA, du public canadien et de la communauté internationale
- Connaissance pratique de la médecine vétérinaire, du fonctionnement des comités de protection des animaux et de la recherche faisant appel à des animaux afin d'établir des liens avec les principaux participants au programme du CCPA
- Excellentes habiletés de communication orale et écrite, en anglais et en français, afin d'être à l'écoute des préoccupations des intervenants, de communiquer efficacement et d'accomplir le mandat du CCPA
- Nécessite des compétences de gestion efficaces, notamment en matière de leadership, de planification, d'organisation et de hiérarchisation des activités sectorielles, ainsi que de gestion et d'encadrement du personnel en vue d'atteindre les objectifs professionnels et globaux

COMPÉTENCES PERSONNELLES

- Être capable d'inspirer le personnel et de créer un environnement de travail collaboratif
- Bonnes compétences interpersonnelles, notamment une connaissance de la gestion des conflits, pour travailler en collégialité avec les intervenants, le personnel du CCPA et les bénévoles

- Compétences en matière de résolution de problèmes et être capable d’assumer ses responsabilités
- Requiert un niveau de concentration considérable – rédaction et/ou révision de rapports, révision de politiques, de lignes directrices ou lors de réunions

FORMATION ACADÉMIQUE

- Doctorat en médecine vétérinaire d’une école reconnue par l’Association canadienne des médecins vétérinaires
- Un certificat en médecine des animaux de laboratoire ou toute autre qualification supérieure est un atout

Pour toutes informations additionnelles concernant ce poste, veuillez communiquer avec madame Debbie Biehler, directrice des opérations, à l’adresse dbiehler@ccac.ca.